Paris le 29 mars 2022

Objet : Accompagnement des parties civiles devant la Cour d'assises pour le procès de l'attentat commis à Nice le 14 juillet 2016.

Madame, Monsieur,

Le procès relatif à l'attentat commis à Nice le 14 juillet 2016, se tiendra devant la Cour d'assises du 5 septembre à la mi-novembre 2022, à la cour d'appel de Paris sis 8 boulevard du Palais dans le 1er arrondissement de Paris et retransmis à l'Acropolis, 1 Esplanade John Fitzgerald Kennedy à Nice. Dans cette perspective, nous vous informons qu'en votre qualité de partie civile, vous avez la possibilité de pouvoir assister aux débats en étant présent à l'audience au Palais de Justice de Paris, dans la salle de retransmission non interactive à Nice ou en web radio depuis votre domicile.
Monsieur le Procureur Général près la Cour d'Appel de Paris a confié aux associations agréées par le Ministère de la Justice « Paris Aide aux Victimes » et « Montjoye », une mission d'information et de soutien psychologique auprès des parties civiles de ce procès. Des accueillants et des psychologues seront donc à votre disposition tout au long du procès.

Dans ce cadre, Paris Aide aux Victimes et Montjoye, membres de la fédération France Victimes vous proposent :

1) Une ligne téléphonique et une adresse mail pour répondre à vos questions sur le procès et ses modalités pratiques: **06 35 18 99 60** (de 10 à 17 heures) - proces@pav75.fr.
2) Un questionnaire (en PJ), pour organiser et ajuster le mieux possible le dispositif à vos besoins. Nous savons qu'il est peut-être prématuré pour vous de répondre à des questions trop précises mais vos réponses seront précieuses.
3) Une réunion d'information sur l'organisation et les modalités pratiques du procès et une visite de la salle d'assises (date communiquée ultérieurement).
4) Un vade mecum avec les modalités pratiques concernant le procès (salle d'audience à Paris et retransmission à Nice), la web radio, le remboursement des frais (en cours de rédaction).

En restant à votre entière disposition, les équipes de Paris Aide aux Victimes et de Montjoye vous prie de croire Madame, Monsieur, en l'expression de toute notre sympathie.

Pour Paris Aide aux Victimes
Carole Damiani, Directrice

Pour Montjoye
Cécile Thiriet - Directrice

Nous vous remercions de bien vouloir répondre au questionnaire ci-dessous :

Réponse souhaitée avant le 30 avril 2022: **par mail** proces@pav75.fr ou p**ar courrier** :
Paris aide aux victimes – Service « Procès » – 12 rue Charles Fourier – 75013 Paris
NOM Prénom : N° Téléphone / mail :

Avez-vous des enfants encore mineurs **susceptibles d'assister au procès** :

Oui ☐ non ☐combien☐

Seriez-vous intéressé(e) par une **réunion préparatoire** sur le déroulement, l'organisation et les modalités pratiques du procès ?

Oui ☐ Non ☐ Je ne sais pas ☐

Assisterez-vous au **procès** ?

Oui ☐ Non ☐ Je ne sais pas ☐

- Si oui : Durant la totalité du procès ou de manière partielle ?

  Totalité ☐ Partiellement ☐ Je ne sais pas ☐
- Si oui : A la cour d'appel de Paris ou dans la salle de retransmission non interactive de Nice ?

  Paris ☐ Nice ☐ Les 2 (en fonction des moments) ☐ Je ne sais pas ☐

Seriez-vous intéressé(e) par une retransmission audio non interactive du procès depuis votre domicile (**web radio en français ou en anglais** – Connexion internet obligatoire pour une accessibilité en tout lieu) :

Oui ☐ Non ☐ Je ne sais pas ☐ Si oui : En français ☐ En anglais ☐

Dans l'hypothèse où vous assisteriez au procès au moyen de la web radio depuis votre domicile, **nous vous informons que vous ne pourrez prétendre à aucune indemnité relative à des remboursements de frais de déplacement**

En revanche, si vous souhaitez assister au procès : Les frais de déplacement peuvent être remboursés sur justificatif uniquement dans les 2 cas suivants **:**

- **Si vous êtes présent à la cour d'appel de Paris** : si votre domicile se situe hors de Paris ou des villes limitrophes
- **Ou si vous êtes présents dans la salle de retransmission de Nice**.

(Décret n°2006-781 du 3 juin 2006 modifié par le décret du 26 février 2019).

Si vous venez au procès (les réponses ne vous engagent pas de façon définitive. Vous pourrez apporter des précisions ou des corrections par la suite) :

- Avez-vous des difficultés de déplacement / locomotion, un handicap sensoriel qui nécessiteraient un éventuel aménagement ou un accompagnement au sein du tribunal ou de la salle de retransmission (fauteuil roulant, aménagement spécifique…) :

  Oui ☐ Non ☐
- Si oui, précisez :
- Avez-vous un traitement ou des problèmes de santé que vous souhaitez porter à notre connaissance de façon à faciliter votre accompagnement ?

  Oui ☐ Non ☐
- Si oui, précisez :
- Maîtrisez-vous :

  Le français : Oui ☐ Non ☐ Précisez votre langue :

  L'anglais : Oui ☐ Non ☐